

COMPTE RENDU et DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 13 avril 2022 à 20 heures:

Étaient présents : Mme Sylvie BERTHUY ; Mme Marie Anne COMBASTEIL ; M. Pascal MANSION ; M. Alain MARCHAUD ; M. Jean Louis POUGNET

Absente excusée : Mme Cyrielle EYMARD ;

Absents : Mme Ingrid MAZIN ; M. Vincent STOQUE

Pouvoirs : Mme Cyrielle EYMARD a donné pouvoir de voter en son nom à Mme Sylvie BERTHUY

Soumis à délibération :

- ⑩ 1/Subventions aux Associations.
- ⑩ 2/Adressage Boubeyre
- ⑩ 3/Eclairage public et compteur salle polyvalente
- ⑩ 4/Cantine scolaire
- ⑩ 5/Nom de l'école

Non soumis à délibérations :

Informations diverses
Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

- DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE : (art. L2121-15 du CGCT) :

M Pascal MANSION est volontaire pour assurer cette fonction.

1/Subventions aux Associations.

Avant d'attribuer les subventions aux associations résidentes sur la commune M le maire souhaite en dresser un « état des lieux » et définir les conditions requises pour bénéficier du versement de la subvention.

Pour cela il propose de transmettre un courrier à chacune des associations pour les inviter à communiquer, avant le 31 mai 2022, la composition du bureau, le compte-rendu de la dernière assemblée générale ainsi que les comptes à jour.

Parmi les conditions requises pour être bénéficiaire, le conseil municipal estime que l'association doit avoir une existence réelle, qu'elle ne doit pas être à but lucratif et qu'elle doit avoir une activité participant à la vie de la commune.

Adopté à l'unanimité

2/Adressage « Boubeyre ».

Après la mise en place des panneaux de rue dans ce village, un habitant, « mécontent » du nom attribué à la rue dans laquelle il demeure, s'est permis de déplacer les panneaux de rue et s'est ainsi « attribué » le nom d'une rue voisine. Il a demandé à ce que ce changement soit pérenne.

Le conseil, dans son ensemble, estime qu'une telle attitude ne peut être admise, qu'une consultation avait été mise en place et que les noms de rue ont été attribués après vote du conseil. Certains noms de rue, comme « de la Fontaine, du four banal » n'ont pu être attribués en raison de la multiplicité du même nom que cela aurait entraîné. D'autre part, depuis leur

mise en place, les noms de rue ont été intégrés par les services fiscaux et postaux ainsi que par les logiciels d'aide au guidage.

Mr le maire soutient qu'il serait néanmoins souhaitable de résoudre cette situation dans le sens de l'apaisement, les voisins n'ayant pas d'objection à ce changement.

Malgré tout le conseil ne souhaite pas délibérer sur un transfert de nom de rue .Les choses restent donc en l'état.

3/Eclairage public et compteur salle polyvalente

Face à la très forte augmentation des tarifs de l'électricité, M le maire indique qu'il va falloir réfléchir à des solutions d'économie des coûts de l'énergie.

Il propose de modifier la puissance du compteur de la salle polyvalente (actuellement 42kw) pour la fixer à 24kw, cela permettra d'économiser sur le coût de l'abonnement et du prix du KW, et de sortir ce compteur de l'appel d'offre d'achat groupé proposé par le Syndicat de l'Energie. En effet, la commune est éligible au tarif réglementé qui, en ce moment, est 50% moins cher que celui de notre contrat actuel.

Le Conseil propose aussi de modifier la plage horaire d'extinction de l'éclairage public. Le réseau serait éteint de 22 heures à 6 heures 30 ; les compteurs devront également être synchronisés sur l'ensemble de la commune.

M MANSION propose également de changer progressivement les 15 ballons fluo restant sur la commune puisqu'un ballon consomme trois fois plus qu'un Led nouvelle génération.

Adopté à l'unanimité

4/Cantine scolaire.

Face au départ prochain du cuisinier M le maire indique qu'il va falloir trouver une solution pérenne de remplacement. Il soumet un tableau comparatif des solutions possibles. Le recours aux établissements scolaires (collège et lycée du secteur) ne pourra se faire car aucun établissement n'a répondu favorablement à la demande de la commune.

Le recours à un cuisinier en contrat aidé serait la solution la moins onéreuse mais il faut trouver un candidat remplissant à la fois les conditions du contrat aidé et avec des « bonnes qualités » de cuisinier.

Un contrat avec un cuisinier titulaire permettrait éventuellement de trouver une personne de qualité et restant à la cantine sur du long terme mais cette solution aura un coût plus élevé.

Reste le recours à un prestataire de service de la restauration de collectivité. Cette solution nécessite toutefois la présence d'un employé à la cantine pour la mise en place des repas, pour le service et pour le nettoyage.

-Autres éléments importants il faut que les repas proposés aux enfants restent de qualité et avec des produits locaux de préférence !

Aucune solution n'est adoptée pour l'instant dans l'attente de la réception des potentiels candidats au poste de cuisinier.

5/ Nom de l'Ecole.

Après la consultation lancée sur la commune, une quinzaine d'habitants a proposé une vingtaine de noms pour l'école communale.

M MANSION propose la réalisation d'un tableau récapitulatif des noms proposés avec un petit « historique » de chaque proposition avec les avantages et les inconvénients de chacune.

Puis de soumettre ce tableau au Conseil avant un vote pour le choix du nom.

Adopté à l'unanimité

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES :

Il est exposé la situation d'une desserte de terrains enclavés à l'entrée sud-ouest du bourg de Saint-Beauzire. Pour l'instant ces terrains ne sont pas constructibles, il n'y a pas urgence à aménager un « chemin » d'autant que la parcelle est cultivée dans son ensemble par un agriculteur.

La séance est levée à 22 heures 40